

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance du 09/03/2022





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le 9 mars 2022, salle du Conseil communal – Hôtel de Ville

Compte rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 22 participants / 6 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel DELSAUTE (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Jocelyne VAN LIERDE et Laëtitia LAMARCQ (Agents de développement)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données, les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DG-ARNE (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Jocelyne VAN LIERDE et Laëtitia LAMARCQ (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale
- Annexe 2 – Présentation RA 2021

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV de la réunion de la CLDR du 29/11/2021
2. Rapport d'activités 2021 de la CLDR et programmation de mise en œuvre des projets
3. Topo sur les dossiers en cours
4. Démission de membres / Procédure de remplacement
5. Divers

1. Accueil et approbation du PV du 29/11/2021

Le président Emmanuel DELSAUTE accueille les membres, annonce les membres excusés et présente l'ordre du jour.

Il accueille Marie-Paule LENGELE, nouveau membre CLDR (part politique) en remplacement de Valérie HAUTOT.

Il accueille également Laëtitia LAMARCQ, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, qui accompagne ce soir sa collègue Jocelyne VAN LIERDE et prendra son relais d'ici quelques mois pour l'accompagnement de l'opération de développement rural de la Ville (départ à la pension de JVL).

Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 21 novembre 2021 est approuvé.

2. Rapport d'activités 2021 de la CLDR et programmation de mise en œuvre des projets (voir PPT annexé)

J. VAN LIERDE introduit la présentation du rapport annuel (RA) 2021, envoyé préalablement par mail aux membres de la CLDR. Pour rappel, le RA est composé de cinq parties dont trois font l'objet d'une présentation et d'un temps d'échanges en CLDR. Le RA sera présenté et approuvé au Conseil communal du mois de mars puis sera mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

De manière générale, la FRW souligne le bon dynamisme de l'Opération de Développement Rural. Le bilan concernant l'avancée des fiches-projets est très positif. La Ville de Gembloux et sa CLDR peuvent être considérées comme exemplaires de par ce rythme soutenu d'activations des projets. La FRW félicite l'ensemble des acteurs pour cette belle progression.

Christine HUBERT fait le point sur l'état d'avancement des fiches-projets :

- **Les projets du lot 0 ont tous été réalisés, exception faite d'un projet en cours qui reste à pérenniser (« WE Hortifolies »).**
 - ↳ Pour information, un nouvel agent communal (gestionnaire Eau et Agriculture) sera prochainement engagé et s'occupera de relancer le projet de « Commission Agricole Communal » (CAC). Dans un premier temps, la CAC pourrait se positionner concernant les panneaux « l'agriculture au fil des saisons ». L'élargissement du GT à des membres de la CLDR pourrait venir dans un second temps.
- **Les projets du lot 1 ont également tous été enclenchés (2 en programmation et 7 en cours) :**
 - ↳ « Aménagement de la place de Sauvenièrre en cœur de village » : projet en cours qui sera présenté à la CLDR en fin d'année. Le bureau d'études commence actuellement son travail.
 - ↳ « Aménager la place de Lonzée en un lieu de convivialité » : proposition d'un marché de services en vue de la désignation d'un BE approuvée au Conseil communal de février 2022. Les offres sont attendues pour la fin mars.
 - ↳ « Créer une Maison multiservices à Bossière » et « Maison de la nature et de l'environnement » : projets en cours, en attente de l'accord ministériel (instruction à la session d'avril 2022)
 - ↳ « Optimiser le réseau de chemins et sentiers et tenir à jour l'Atlas » : activation du projet par la Ville sur fonds propres. Les panneaux sont en cours de placement. Une

réunion avec le GT est prévue le 29 mars 2022 afin de présenter le projet abouti et annoncer la phase d'étude par l'asbl Tous à Pieds (analyse multicritères). Ce réseau connaîtra encore des développements.

- ↪ « Offrir une liaison alternative "modes doux" entre Les Isnes et la gare de St-Denis Bovesse » : ce projet transcommunal est en cours, hors Développement Rural (géré actuellement par le SPW Routes).
- ↪ « Créer et installer des panneaux "l'agriculture au fil des saisons" + Mettre en valeur les spécificités des villages » : le bureau d'études vient d'être désigné et une première réunion de travail va être organisée.

- **4 projets du lot 2 sont également en cours :**

- ↪ « Améliorer la liaison modes doux entre Walhain et Grand-Leez via le RAVeL » : projet activé via le plan « Wallonie Cyclable ».
- ↪ « Définir un plan global pour améliorer la mobilité intra-villageoise » : projet pris en charge via la création du réseau de cheminement piéton (RCP).
- ↪ « Développer des projets innovants et citoyens en matière d'énergie » : la Ville, via son service Energie, a lancé la procédure pour élaborer et mettre en œuvre son nouveau PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat). La Ville a également répondu à plusieurs appels à projets pour développer des bornes pour véhicules électriques, développer un éclairage intelligent, primes audit énergie etc.
- ↪ « Améliorer la cohésion et le vivre ensemble dans les villages » : projet activement pris en charge par l'espace communautaire via le plan de cohésion sociale et met en place toute une série d'actions en ce sens (présentation en CLDR en 2021)

Information complémentaire : le projet issu du 1er PCDR « Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet » est en attente du permis d'urbanisme. La proposition d'un marché de travaux en vue de la désignation d'un entrepreneur de travaux devrait être présentée dans les prochains mois.

Questions/Remarques de la CLDR :

- ❖ Les débordements de l'Orneau seront-ils pris en considération dans le projet du réseau de cheminement piéton (RCP) ?
 - ➡ C. HUBERT : l'engagement du gestionnaire Eau et Agriculture va permettre la gestion de cette question des débordements de cours d'eau et des coulées de boue. A noter que plusieurs projets de ZIT (zones d'immersion temporaire) le long des cours d'eau sont prévus à Gembloux.
- ❖ Les travaux menés dans le cadre du projet à Beuzet (1^{er} PCDR) seront-ils coordonnés avec les travaux de l'école ?
 - ➡ E. DELSAUTE : les travaux du projet du PCDR seront vraisemblablement menés après les travaux de l'école.

J. VAN LIERDE présente le bilan des activités de la CLDR et des groupes de travail durant l'année 2021. (Voir RA 2021 annexé)

Cinq réunions plénières de CLDR ont eu lieu, dont quatre ont été menées en visioconférence. Malgré la crise sanitaire, la dynamique est restée soutenue à Gembloux.

Une énergie particulière a été consacrée au budget participatif qui se retrouve en « fil conducteur » durant toute l'année 2021.

Informations complémentaires :

- ↳ Projet « VélOrneau » : un membre de la CLDR, cheville ouvrière du projet, explique qu'une pérennisation du circuit est en cours, incluant un balisage définitif qui allégera le travail des personnes impliquées. Le projet va donc évoluer. La prochaine édition aura lieu le 11 septembre 2022. Le circuit devrait être fixé tous les 2e dimanche de septembre. A Chastre, une balade au fil de l'Orne est aussi organisée, le 3e weekend de septembre. Le principe est assez semblable à Gembloux (organisation : chaque commune garde son weekend dédié).
- ↳ GT PPPW : E. DELSAUTE explique que l'inventaire a été mis en ligne sur le site de l'AWAP. La récupération des données par la Ville a pris du temps. La publication sur un site internet propre permettra de faire des mises à jour régulières et de manière collaborative.

Questions / remarques de la CLDR :

- ❖ Pourrait-on imaginer un lien entre le projet de mobilité douce et le projet de PPPW pour découvrir des éléments du patrimoine tout en se baladant, avec un accès aux cartes et aux explications (ex : balades des arbres remarquables...) ?
 - ➡ E. DELSAUTE : ce lien n'existe pas encore mais nous avons les coordonnées GPS du PPPW, des regroupements pourraient donc être faits. A noter tout de même que l'inventaire est très vaste et varié (des centaines de points). Il faudrait donc étudier la faisabilité de ces circuits thématiques. Aussi, un des projets du Budget Participatif a prévu de développer une action en ce sens. D'autres initiatives sont également à considérer et coordonner : les balades de l'office de tourisme, l'étude menée par l'Asbl Tous à pieds ou encore le fléchage de VélOrneau.

E. DELSAUTE présente les **priorités des projets à mettre en œuvre pour les années 2022-2023-2024** :

- **Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement (lot 1)** : proposition de convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal de février 2022. Dépôt pour la session d'avril 2022
- **Créer une maison multiservices à Bossière (lot 1)** : proposition de convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal. Demande de convention-faisabilité à déposer également à la Ministre pour la session d'avril 2022
- **Améliorer l'attractivité du complexe nature dans et autour du Bois de Grand-Leez (lot 1)** : demande de convention-faisabilité à déposer à la Ministre pour la session d'octobre 2022
- **Créer une maison rurale à Beuzet (lot 1)** : 2023
- **Concevoir un lieu de convivialité à Bothey (lot 2)** : 2024

Vu l'application de la nouvelle circulaire ministérielle, E. DELSAUTE rappelle que les demandes de convention seront examinées lors de deux sessions d'approbation : avril et octobre de chaque année.

Il alerte la CLDR sur le fait que deux projets de grande ampleur seront portés à la signature de la Ministre en avril 2022. Suivant les approbations et/ou reports, les prochains projets (Bois de Grand-Leez, Beuzet...) pourraient être déposés ou postposés. La Ville devra veiller au juste rythme de la gestion des dossiers au niveau de l'administration communale (éviter la surcharge).

Questions/Remarques de la CLDR :

- ❖ Le projet « villages numériques connectés » actuellement placé en lot 3 ne pourrait-il pas remonter dans l'ordre de priorité, considérant les nouveaux besoins et l'utilisation accrue du numérique depuis la pandémie ? Ne serait-il pas pertinent de saisir cette opportunité et de l'insérer d'ores et déjà dans la programmation ?

- ➔ E. DELSAUTE : les projets peuvent en effet changer de lots car il n'existe pas de véritable hiérarchie. Des projets du lot 2 émergent déjà alors que nous sommes encore en train de traiter les projets du lot 1. Le projet de « villages numériques connectés » nécessite d'être mis à l'étude par un bureau d'études et/ou une personne ressource afin d'aiguiller la réflexion pour l'aborder plus concrètement en CLDR. Cela est bien prévu. Ce moment de partage aujourd'hui permet de repenser les priorités.

L'échevin et Président de la CLDR propose alors aux membres d'ajouter ce projet dans la programmation de 2024, en même temps que le projet de Bothey.

Cette proposition est acceptée.

- ❖ Pourrait-on inverser l'ordre des projets de Bothey (2024) et de Beuzet (2023) considérant que Bothey n'a pour le moment bénéficié d'aucun projet en DR ? Bothey n'ayant pas d'école, ce projet de lieu de convivialité pourrait apporter une nouvelle dynamique au village qui manque d'animation.

- ➔ E. DELSAUTE : le PCDR permet d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble des villages. Le projet de lieu de convivialité à Bothey avait été placé en lot 2 étant donné l'état de réflexion qui n'était pas assez mûr. Il faut donc vérifier au préalable si l'opportunité est toujours là car le dernier contact avec la nouvelle Directrice n'a pas été concluant. Le projet de maison rurale à Beuzet a été placé avant celui de Bothey dans la programmation car il paraît plus simple et opérationnel en termes de réalisation. Notons qu'à Bothey, il y a également le problème de maîtrise du terrain (hors propriété communale). S'il faut négocier avec la Province, la réalisation de ce projet risque de prendre du temps.

Un membre ajoute qu'une discussion récente avec la Directrice a confirmé le fait que le projet n'était pas mûr, la Directrice ayant actuellement d'autres préoccupations.

Après un temps d'échanges, E. DELSAUTE conclut en proposant de respecter l'ordre de la programmation pour les dites-raisons. Le secrétariat prend acte de la discussion. Un nouveau contact sera établi avec la Directrice à Bothey pour vérifier l'état de la réflexion.

- ❖ A-t-on des perspectives sur la programmation financière des prochaines années au niveau du Développement Rural à la Région wallonne ? La programmation gembloutoise sera-t-elle en phase avec la programmation régionale ? Est-elle toujours réaliste ?

- ➔ E. DELSAUTE : il n'est pas évident de donner une réponse qui serait 100% juste. Nul ne le sait vraiment à l'heure actuelle. Cette année-ci, le budget du Développement Rural a augmenté et l'année dernière aussi, ce qui a été positif pour Gembloux. Pour le moment, le Développement Rural n'est pas trop mal servi. D'un point de vue décrétable, nous continuerons donc d'avancer sur des projets qui sont prêts et « dans le pipe ».

FRW : rappelons qu'avec la nouvelle circulaire ministérielle du 10 septembre 2021, une grille d'analyse est d'application en cas de conflits budgétaires. Par exemple, si un projet a été déposé à la session précédente, il gagne un point à la session suivante.

- ❖ Les bureaux d'études tiennent-ils compte de l'évolution des coûts ?

- ➔ C. HUBERT : Oui, lors de chaque actualisation de fiche projet.

La CLDR approuve le rapport des activités 2021 de la CLDR ainsi que la programmation de mise en œuvre des fiches-projets, moyennant l'intégration des remarques, à savoir l'ajout du projet de « Villages numériques connectés » pour l'année 2024.

3. Démission de membres CLDR et procédure de remplacement

J. VAN LIERDE présente le point relatif à la procédure de démission et de remplacement des membres de la CLDR, en application du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) approuvé en 2021 et issu de la nouvelle circulaire ministérielle. Une relecture des articles 7 et 6 fait alors état de la marche à suivre pour la composition de la CLDR et le recrutement des membres.

En application du R.O.I., un courrier de relance a été envoyé le 17 février 2022 par la Ville aux 5 membres absents et/ou excusés à un minimum de 3 réunions successives. Les réponses obtenues dans les 10 jours ouvrables ont été les suivantes : deux membres démissionnent, deux membres souhaitent continuer, un membre n'a pas répondu (il est donc réputé démissionnaire).

Après acte des décès et différentes démissions par E. DELSAUTE, il s'avère que **8 membres seront donc à remplacer.**

La procédure de remplacement des membres sera la suivante :

- ↳ Après la CLDR, et dans le respect du R.O.I : rédaction puis envoi d'un courrier prioritaire à la réserve de candidatures (6 personnes).
- ↳ Analyse des candidatures de la réserve, en tenant compte des critères de représentativité (attention particulière au fait que 4 personnes de la réserve habitent Corroy)
- ↳ Après analyse de la réserve et calcul du nombre de membres restant encore à remplacer, la Commune lancera un appel à candidatures à la population (cf. procédure de 2017)

Les nouvelles admissions seront actées en CLDR lors de l'approbation du RA 2022 puis seront validées en Conseil communal (mars 2023).

4. Divers

4.1. *L'appel à projet « BiodiverCité » 2022*

J. VAN LIERDE présente le nouvel appel à projet (AP) « BiodiverCité » 2022, regroupant les plans MAYA, PCDN, cimetières nature et semaine de l'arbre.

L'AP est officiellement ouvert depuis hier et le Vademecum est accessible sur le site de la Région wallonne : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>.

A Gembloux, une Commission Nature existe et un agent communal (Julien Legrand) s'occuperont de la gestion de cet appel à projet, en lien avec la FRW. Une réunion publique d'information sera organisée pour présenter les projets introduits dans le cadre de l'AP 2022.

Le formulaire d'AP devra être rempli et envoyé en ligne pour le 8 juin 2022 au plus tard. Toute commune wallonne peut introduire une demande annuelle de subside (une seule demande par an et par commune). Le montant maximum de la subvention est limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la Semaine de l'arbre).

Questions/Remarques de la CLDR :

- ❖ Parle-t-on encore de PCDN ?
 - ➔ FRW : techniquement, depuis 2021, nous parlons d'appel à projet « BiodiverCité » en lieu et place du PCDN. Cela étant dit, toutes les actions menées dans le cadre du PCDN à Gembloux existent encore sur le terrain et les créances peuvent encore être rentrées. L'évolution de la terminologie sera donc progressive.

4.2. Le budget participatif 2022

Dans sa nouvelle édition 2022, le budget participatif gembloutois ne sera pas relié au règlement issu du Développement Rural, ni à la CLDR en tant que Comité de sélection, le système étant trop lourd à gérer. Une autre procédure, plus souple au niveau du règlement, sera mise en place par la Ville. Il n'y aura pas de conflits d'intérêts pour les membres la CLDR, qui pourront présenter leurs projets comme souhaités.

Le budget communal sera augmenté et porté à 75 000€ pour cette nouvelle édition.

Questions/Remarques de la CLDR :

- ❖ Au niveau du système de votes, allons-nous vers un même fonctionnement ? L'an dernier, avec le système proposé, les petits projets ont davantage été soutenus, ce qui peut paraître dommage.
 - ➡ E. DELSAUTE : le nouveau système de votes n'a pas encore été déterminé à l'heure actuelle. Il est vrai que le système de votes favorisait l'an dernier les petits projets. A noter aussi que la question du poids de la CLDR en tant que Comité de sélection a entraîné toute une série de difficultés. La procédure va donc quelque peu changer cette année.
- ❖ La somme de projets particuliers répond-elle à l'intérêt général de la commune ? Les projets d'envergure communale ne pourraient-ils pas être davantage soutenus ?
 - ➡ E. DELSAUTE : le budget participatif est récent et le système n'est pas parfait. Il faut considérer ces budgets comme étant relatifs (l'an dernier : 50.000 euros sur un budget communal de 30 millions d'euros). C'est donc « un plus » qui a, il est vrai, ses limites.

Les projets sont toujours portés par au moins cinq citoyens et sont d'office localisés. Un projet ne peut jamais être vraiment « individuel ». Si un projet veut toucher les 11 villages, celui-ci prendrait peut-être toute l'enveloppe budgétaire allouée, ce qui serait dommageable. Un équilibre est à trouver, en bonne intelligence.
- ❖ Pour le prochain AP, serait-il possible d'avoir des personnes relais pour aider les porteurs de projets à répondre correctement aux questions et attendus, soit au sein de chaque village, soit au sein de l'administration communale ?
 - ➡ E. DELSAUTE : lors de la précédente édition, Adeline Tenret était présente pour aider. Il est en effet important d'avoir une personne de contact pour aider les porteurs.

Le Président, E. DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation.

*Pour le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie
Laëtitia LAMARCQ*

*Le Président de la CLDR,
Emmanuel DELSAUTE*